

Rapport annuel 2018 Suisseculture Sociale

1. Membres et organes

L'année 2018 a amené quelques changements parmi les membres de Suisseculture Sociale. Lors de l'Assemblée générale du 5 juin 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre : la Société Suisse des Auteurs (SSA). Nous nous réjouissons de ce que, maintenant, toutes les sociétés de gestion des droits d'auteurs, ou plutôt leurs fondations sociales, nous soient associées sous une forme ou sous une autre, soit par des contributions régulières soit par une affiliation. Parallèlement nous avons dû prendre congé de partenaires de longue date car les changements amorcés l'année précédente au sein des associations de théâtre et de musique sont devenus réalité.

L'association des créateurs du théâtre indépendant ACT et l'Association artistes – théâtres – promotion, Suisse KTV ATP, ont fusionné pour former t., l'association des professionnels du spectacle Suisse. De même, le Syndicat musical suisse SMS, les Musiciens suisses et l'Association suisse des musiciens ASM se sont regroupés en une seule nouvelle association professionnelle des musiciennes et musiciens indépendants de Suisse : SONART.

En 2018, notre association se composait donc des membres suivants :

- AdS Autrices et auteurs de Suisse
- ARF/FDS, Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films
- Danse Suisse / Tanz Schweiz
- Fondation Forberg
- Fondation sociale ProLitteris
- Fonds de solidarité SUISSIMAGE
- SONART, Association suisse de musique
- SSA Société Suisse des Auteurs
- ssfv Syndicat Suisse Film et Vidéo
- t. Professionnels du spectacle Suisse
- visarte, Association professionnelle des artistes visuels en Suisse

Par ailleurs, l'Assemblée générale a entériné les comptes annuels 2017, le budget 2018 ainsi que l'agenda 2018 (voir le Point 3.1.) et élu le Comité. Tous les membres actuels du Comité ont été reconduits pour une autre année :

Nicole Pfister Fetz (présidente d'AdS), Claudia Galli (anciennement ACT, aujourd'hui t.), Regine Helbling (visarte), Benedikt Wieland (anciennement SMS, maintenant SONART) et Ariane Pollo (ARF/FDS).

Étant donné que Hans Läubli, qui s'occupe du service de lobbying et de conseil de Suisseculture Sociale, partira à la retraite en 2020 et que notre Fonds d'aide d'urgence est bien parti pour se tarir (voir le Point 2.2.), les membres ont convenu que le Comité organiserait une retraite au printemps 2019 pour discuter des perspectives et des options de l'association ; les résultats de cette retraite devraient être présentés lors de l'Assemblée générale 2019.

Le Comité s'est réuni trois fois dans l'année sous revue : le 12 avril pour préparer l'Assemblée générale, les 11 septembre et 26 novembre pour débattre des priorités définies par l'Assemblée générale en matière de sécurité sociale des créatrices et créateurs culturels (voir le Point 3.).

2. Comptes annuels

2.1. Administration

Les fusions des associations de théâtre et de musique ont eu pour conséquence un manque à gagner dans les contributions de membres, que nous avons pu en partie compenser grâce à l'affiliation de la SSA. Cette année encore, le Fonds de solidarité de SUISSIMAGE, la Fondation sociale de ProLitteris ainsi que la Fondation de prévoyance pour les auteurs et éditeurs de SUISA ont tous trois versé CHF 5000.–. Un élément a eu un effet de hausse sur les frais : l'AdS, qui durant des années a mis gratuitement à notre disposition l'infrastructure de son secrétariat, s'est vue obligée, à la suite d'une réduction importante de ses contributions KUOR, de renoncer à cette gratuité et d'en facturer les frais à l'association.

Malgré tout, nos recettes ont suffi à couvrir les dépenses de fonctionnement et les comptes de l'administration se soldent par un excédent de CHF 968.65.

2.2. Fonds

C'est très chaleureusement que nous remercions Swissperform d'avoir alimenté de CHF 5000.– notre Fonds d'aide d'urgence. Fort heureusement, nous avons reçu en 2018 des dons de tiers d'un montant de CHF 1064.–, dons qui nous ont été envoyés en mémoire de personnes décédées, pour lesquels nous exprimons notre reconnaissance.

Néanmoins, ces recettes suffisent à peine à atténuer sans l'arrêter la dégradation de notre Fonds car nous avons versé, sous forme d'aides d'urgence, une somme de CHF 43 740.– (dont certaines garanties concernaient l'année précédente). De plus, notre compte d'épargne n'a généré que de très faibles intérêts.

Les comptes du Fonds se soldent par une perte de CHF 37 673.75. Cela signifie qu'au 1.1.2019, le capital du Fonds s'élève à CHF 145 771.25. Si l'on considère les dépenses moyennes des dernières années, on peut donc s'attendre à ce que le Fonds soit épuisé dans trois ans – pour autant qu'aucune recette substantielle ne vienne le renflouer.

Au total, si l'on considère les comptes annuels de l'administration et du Fonds, l'Association affiche une perte de CHF 36 705.10 en 2018.

3. Protection sociale

En matière de protection sociale, l'Association a d'une part poursuivi le projet « Décompte pour indépendants », lancé au cours de l'année précédente. Était en discussion un éventuel élargissement à toute la Suisse et à d'autres disciplines de cette plateforme de décompte créée à l'intention des musiciennes et musiciens indépendants de Suisse romande : cette discussion n'a encore donné aucun résultat concret.

D'autre part, nous avons inscrit à notre agenda la thématique « Prévoyance sociale : une composante de la formation des créateurs culturels ». Il faut que la prévoyance sociale fasse partie intégrante de la formation et du programme d'enseignement. Afin de définir l'ampleur et le lieu des besoins, un tableau a été dressé qui montre dans quelle mesure les écoles et les spécialisations abordent le sujet de la prévoyance sociale et si ce dernier fait partie du programme d'enseignement ou s'il est traité par des entités externes (associations professionnelles, sociétés de gestion des droits d'auteurs et autres).

4. Service de lobbying et de conseil

Le travail de conseil et de lobbying de Suissecculture Sociale a continué d'être effectué par le secrétariat de Suissecculture, pour un mandat équivalant à 10 pour cent de poste. Pour les questions juridiques, le directeur est secondé par l'avocate spécialisée et ancienne directrice de Suissecculture, Yolanda Schweri.

- *Site Internet* : le site « suissecculturesociale.ch » est actualisé en permanence du fait des modifications apportées aux taux de cotisation des assurances sociales et de la restructuration du site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS (actualisation des liens).
- *Séminaires sur la prévoyance sociale à l'intention des créateurs culturels* : au cours de l'année sous revue, Hans Läubli a de nouveau tenu plusieurs séminaires sur la prévoyance sociale auprès d'associations professionnelles, de hautes écoles spécialisées et de programmes destinés aux créateurs culturels au

chômage. De plus, dans différentes disciplines, nombre d'organisations offrent à leurs membres de tels séminaires et les organisent pour eux.

- *Contacts avec les cantons, les villes et les organisations politiques* : au cours de l'année sous revue, on a pu constater une augmentation du nombre des villes et des cantons qui cotisent pour la prévoyance professionnelle des artistes indépendants soutenus dans le cadre de leur encouragement à la culture. Dans les entretiens que nous conduisons avec les délégués culturels des villes et cantons ou avec les responsables de l'exécutif, nous tentons en outre d'influencer la mise en œuvre de ces directives dans le sens où nous l'entendons. Il semblerait que nous recueillions déjà certains succès.
- *Divers renseignements et conseils fournis aux associations membres et autres cercles intéressés* : au cours de l'année qui vient de s'écouler, les directrices et directeurs de nos associations membres, mais aussi leurs collaboratrices et collaborateurs, se sont de nouveau adressés au service de conseil de Suisseculture Sociale dans leur recherche de renseignements et de recommandations. Dans le canton de Genève, l'ORP a durci les conditions envers les artistes au chômage. Deux réunions des associations concernées et des organisations ont eu lieu à ce propos. Malheureusement, il nous faut bien constater qu'au niveau politique national, il est pratiquement impossible de prendre des mesures pour s'y opposer.

5. Fonds de soutien d'urgence

5.1 Requêtes 2018

22 requêtes nous ont été adressées au cours de l'année sous revue. Le secrétariat a directement répondu à 6 d'entre elles car elles concernaient des contributions de formation continue et de projet, des demandes de bourses et de sponsoring ou ont été déposées par des créateurs culturels non professionnels et, dans un cas, par une institution.

16 requêtes ont été soumises au comité d'experts (en 2018 : Regine Helbling, Nicole Pfister Fetz). Une requête a été retirée avant l'expertise car le requérant a reçu une contribution de soutien de la part d'une autre institution, ce qui rendait obsolète une aide supplémentaire de Suisseculture Sociale.

Le comité d'experts a répondu favorablement à 11 requêtes. Au total, les contributions accordées se montent à CHF 35 340.–, chacune oscillant entre CHF 1000.– et CHF 5000.–. Elles se répartissent comme suit entre les disciplines artistiques :

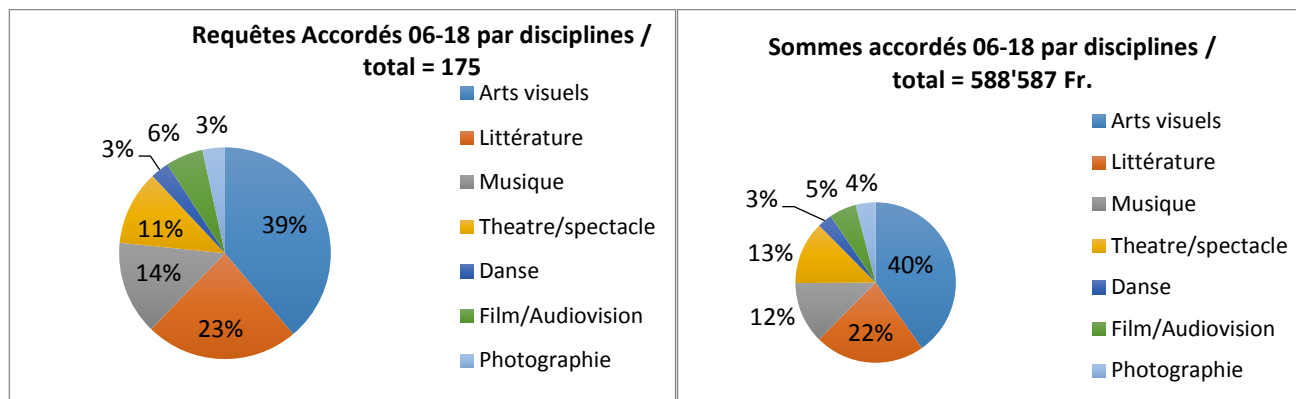
Arts visuels	4
Littérature	2
Musique	2
Théâtre/spectacle	2
Danse	1

5.2 Évolution du Fonds de soutien d'urgence

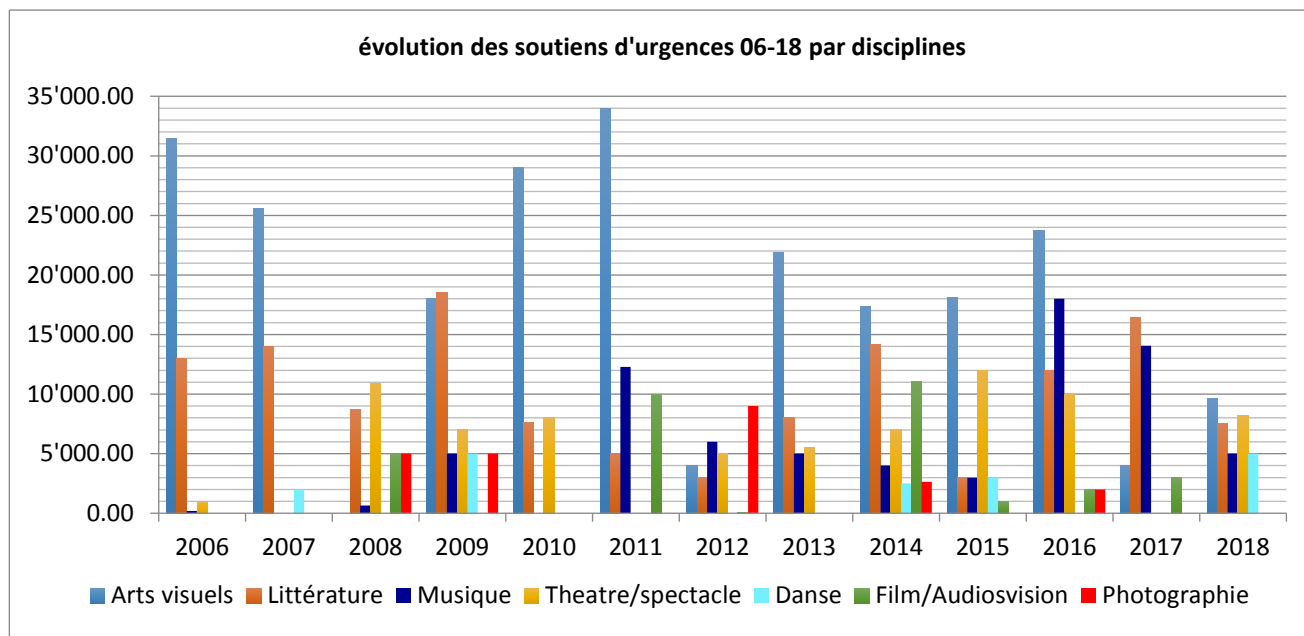
Depuis sa création en 1999, notre Fonds a accordé des contributions pour un total de CHF 1 093 976.75. En prévision de la retraite que nous projetons en 2019 et qui doit, entre autres, se préoccuper de l'avenir de ce Fonds – en particulier en raison de la diminution massive de nos ressources –, nous avons précisément étudié son évolution, notamment depuis 2006, en rapport avec la répartition par disciplines.

<i>Soutiens accordés 2006–2018 en fonction des disciplines</i>	<i>Nombre*</i>	<i>Somme CHF</i>
Arts visuels	68	236 686
Littérature	41	130 915
Musique	25	73 171
Théâtre/spectacle	20	74 614
Danse	5	17 500
Cinéma/audiovision	10	32 051
Photographie	6	23 650
Total	175	588 587

*Les indications se réfèrent exclusivement aux soutiens accordés et non aux requêtes déposées.



Les artistes visuels sont ceux qui ont reçu le plus de soutiens d'urgence – non seulement dans l'ensemble, mais aussi au cours des années. À l'exception de 2008, où il ne leur a été accordé aucun soutien, les requêtes provenant d'artistes visuels comme du domaine littéraire sont à un niveau continuellement élevé. Dans les autres disciplines au contraire, on note de fortes fluctuations selon les années, par exemple pour ce qui est du soutien aux musiciennes et musiciens qui, ces deux dernières années surtout, a considérablement augmenté. Notons encore à ce propos que la durée de vie du Fonds a été sensiblement prolongée grâce aux CHF 65 000 de dons versés par l'AdS dans les années 2012–2014.



L'évolution des dernières années, et du Fonds en particulier, a clairement montré que le travail de Suisseculture Sociale va se transformer à l'avenir de façon substantielle. Le Comité et le secrétariat se proposent de faire face activement à ces défis au cours de l'année qui vient.